

Charte science ouverte de l'Institut Agro

Charte approuvée par le Conseil d'administration réuni le 13 mars 2025

L'Institut Agro s'engage à promouvoir la science ouverte, et à soutenir l'accès libre et ouvert à la connaissance scientifique à destination de l'ensemble de la société. La science ouverte peut améliorer la qualité, l'efficacité et l'impact de la recherche, en permettant une collaboration plus large et en facilitant la diffusion et la transparence des résultats de la recherche.

La science ouverte fait partie intégrante de la stratégie de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation, Horizon Europe, qui vise à renforcer la compétitivité de l'Union européenne en favorisant l'accès libre et ouvert aux résultats de la recherche financée par l'Europe.

En tant qu'établissement de recherche, l'Institut Agro s'engage à respecter ces principes. En France, la loi pour la république numérique (loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016) a renforcé l'obligation de mise à disposition ouverte des publications scientifiques et des données issues du secteur public. L'Institut agro s'engage à respecter cette obligation et à mettre en place les moyens nécessaires pour garantir l'accès libre et ouvert aux résultats de la recherche produits par ses scientifiques.

Article 1 - Science ouverte et production scientifique de l'établissement

Favoriser l'accessibilité et la réutilisation des productions de la recherche de l'Institut Agro

dans le respect des cadres juridiques, réglementaires et contractuels.

- Assurer un accès libre et ouvert aux publications scientifiques de l'Institut Agro dans un entrepôt d'archives ouvertes, conformément aux bonnes pratiques en matière d'accès ouvert.
- Participer à l'écosystème national de gestion des données de recherche et permettre le dépôt des données de l'Institut Agro conformes aux principes FAIR dans un entrepôt national dédié.
- Guider les scientifiques dans la réglementation et le choix des licences ouvertes et des droits associés aux productions de la recherche de l'Institut Agro, afin de garantir autant que possible un accès libre et ouvert à ces ressources et de permettre leur réutilisation contrôlée.

Accompagner les scientifiques dans la conduite des projets de recherche pour incorporer les dispositions pour la science ouverte

- Fournir aux scientifiques des informations fiables sur les exigences et les meilleures pratiques en matière de diffusion des productions de la recherche.
- Accompagner les scientifiques dans la rédaction des projets de recherche et les accords de partenariats pour garantir leur alignement sur la politique science ouverte de l'Institut.

Promouvoir la bibliodiversité (ensemble de publications variées dans le paysage éditorial, représentatives d'un système équilibré où toutes les voix peuvent s'exprimer. Il fait référence à la pluralité des acteurs de l'édition et à l'invention de modèles d'édition innovants)

- Pour les scientifiques qui veulent publier des productions de recherche de l'Institut Agro directement en accès ouvert, privilégier des solutions compatibles avec la bibliodiversité.
- Soutenir les modèles de publication et d'édition qui garantissent un accès ouvert à tous.

Mettre en œuvre une évaluation de la recherche responsable en accord avec nos valeurs

- Garantir une identification fiable et transparente des scientifiques de l'Institut Agro et de leurs productions.
- Partout où c'est possible, aligner les processus et critères d'évaluation de la recherche sur la stratégie européenne de ressources humaines pour la recherche (HRS4R) et le référentiel associé.
- Prendre en compte l'évaluation de l'impact social, environnemental et économique dans la priorisation de nos actions de recherche.

Article 2 - Science ouverte et formation des usagers

Sensibiliser et former les scientifiques et les étudiants de l'Institut Agro aux enjeux et aux pratiques de la science ouverte

- Développer des opportunités de sensibilisation et de formation à la science ouverte, afin de sensibiliser les scientifiques et les élèves aux enjeux et aux pratiques de la science ouverte.
- Encourager les chercheurs et les étudiants à participer à des événements relatifs à la science ouverte, afin de découvrir les dernières avancées et de développer leur réseau dans ce domaine.
- Sensibiliser à la conduite éthique et responsable de la recherche dans le cadre de la Science Ouverte et rendre visible et accessible l'expertise disponible dans l'Institut.

Article 3 - Science ouverte et collaborations

Encourager la collaboration et la coopération avec d'autres institutions et organisations en faveur de la science ouverte

- Encourager les échanges de connaissances et de bonnes pratiques en matière de science ouverte dans l'Institut et avec d'autres institutions et organisations partenaires.
- Favoriser la participation de l'Institut Agro à des projets conjoints avec d'autres institutions et organisations en faveur de la science ouverte, en particulier avec nos partenaires privilégiés à l'international et dans le cadre de l'université européenne SUSTAIN-LIFE.

Renforcer le lien Science-**Société en favorisant l'ouverture de la recherche avec et pour la** société

- Soutenir les initiatives de recherche participative et citoyenne impliquant les acteurs du monde agricole et alimentaire et de l'environnement.
- Promouvoir une culture scientifique ouverte et responsable auprès des étudiants et du grand public.
- Participer aux réseaux locaux de nos établissements dans la promotion du lien science-société.

Article 4 - Application et révision de la charte

👉 Processus de **révision et d'**actualisation périodique de la Charte

La charte science ouverte fera l'objet d'une évaluation de son application. Les agents, les étudiants de l'Institut Agro ainsi que d'autres parties prenantes peuvent être sollicités afin de recueillir leurs avis sur sa mise en œuvre et identifier les axes d'amélioration.

Les versions révisées de la charte seront validées par les instances puis publiées et diffusées auprès de tous les personnels et étudiants l'établissement et des parties prenantes (*en particulier dans le cadre des UMR*) afin d'assurer une communication claire et accessible des changements apportés et de leurs implications.

Éventuellement, des sessions de formation et de sensibilisation pourront être organisées pour informer les personnels et étudiants de l'établissement des révisions de la charte et pour réaffirmer les principes de science ouverte.

👉 Durée de validité de la charte

La charte science ouverte de l'Institut Agro entre en vigueur à la date de la délibération du conseil d'administration.